

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2013-10-6-9

Service consulté

SOUTIEN AUX ACTIONS DU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS CONVENTION ANNUELLE 2013

Résumé : Notre partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) est régi par une convention cadre triennale qui devait être renouvelée pour la période 2013 à 2015. Compte tenu de la réception partielle et tardive des pièces nécessaires à l'instruction du dossier, seule une convention de transition peut être envisagée pour 2013. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, lors de sa réunion du 14 octobre 2013, a émis un avis favorable au projet de convention annuelle 2013, d'un montant total maximum de 244 402 €, jointe au rapport en annexe 2, suivant la répartition figurant en annexe 1. Il est par ailleurs proposé la mise en œuvre, avec les services du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Région Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse d'un audit fonctionnel et financier de l'association.

Le CSA, association de droit local reconnue d'utilité publique depuis 1993 et dont notre collectivité est membre de droit depuis 1982, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels. Ce partenariat était régi par une convention cadre triennale 2010-2012, laquelle devait être renouvelée pour la période 2013-2015. Hormis un courrier d'intention daté d'août 2012, l'association n'a présenté sa demande de subvention 2013 que le 25 avril dernier et à cette demande n'étaient pas jointes les pièces demandées dès 2012. Au vu de ces éléments et de la réception partielle et tardive des pièces, seule une convention annuelle de transition peut être envisagée.

Les sites protégés en 2012 par le CSA dans le Haut-Rhin avec l'aide du Département représentent 658,38 ha qui se décomposent de la manière suivante :

- propriétés du CSA : 181,39 ha - copropriété Département/CSA : 38,78 ha - propriétés du Département : 130,58 ha - locations communales ou privées : 307,63 ha

La demande d'aide du CSA pour 2013 s'élève à 280 000 $\mathfrak E$, à l'instar des années précédentes.

En fonctionnement, comme en investissement, le retard important pris par le CSA dans la justification de ses demandes ne permet pas la prise en compte de l'ensemble des travaux envisagés en année pleine. Ainsi ne seraient éligibles pour l'année 2013 que : 233 102 € en fonctionnement et 11 300 € en investissement, soit un total de 244 402 € sur les 280 000 € demandés. La baisse sur la ligne de fonctionnement est due au classement de

terrains en Réserve Naturelle Régionale (RNR). Les frais de gestion de ces terrains, jusqu'alors assurés par le Département sont désormais du ressort de la Région Alsace. En ce qui concerne la ligne d'investissement, les travaux ne relevant pas de cette notion ne peuvent être éligibles, ce qui est le cas d'une partie des travaux envisagés.

Les propositions d'actions détaillées sont présentées en annexe 1.

En application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23 000 €, vous trouverez ci-joint en annexe 2 la convention pour l'année 2013, ainsi que les annexes y afférentes.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne a donné un avis favorable au projet de convention annuelle 2013 pour un montant maximum de 244 402 €, lors de sa réunion du 14 octobre 2013.

Les crédits correspondants ont été inscrits lors du Budget Primitif 2013 (n° CG-2012-6-6-4) et délégation a été donnée à la Commission Permanente pour valider la convention correspondante.

Enfin, devant les difficultés fonctionnelles liées à l'application des conventions avec les collectivités territoriales, les services des Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, de la Région Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse proposent la mise en œuvre d'un audit fonctionnel et financier de l'association. Notre contribution à cet audit pourrait se limiter aux investigations de la Mission Contrôle de Gestion.

En conclusion, je vous propose:

- d'approuver la convention annuelle 2013 pour un montant total maximum de 244 402 € avec le CSA et de m'autoriser à la signer (annexe 2),
- d'attribuer des subventions d'un montant maximum de 244 402 € au Conservatoire des Sites Alsaciens pour ses actions 2013, suivant la répartition jointe en annexe 1,
- de prélever la dépense correspondante :
 - pour 11 300 € en investissement sur le Programme C233 au chapitre 204 fonction 738 nature 20422,
 - pour 233 102 € en fonctionnement sur le Programme C733 au chapitre 65 fonction 738 nature 6574.
- la mise en oeuvre, avec les services du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Région Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse d'un audit fonctionnel et financier de l'association.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

TYPE DE FINANCEMENT		DESCRIPTIF	DEMANDE CSA	Montant proposé CG68
Investissement	Travaux	de renaturation, signalétique et accueil public	25 000 €	11 300 €
investissement	sou	S TOTAL AIDE A L'INVESTISSEMENT	25 000 €	11 300 €
	Subvention de	Location de terrain	17 800 €	17 800 €
	fonctionnement poste FONJEP et	Complémente de poste FONJEP	8 600 €	8 600 €
	location	Total	26 400 €	26 400 €
		Travaux de gestion courante	50 200 €	43 650 €
Fonctionnement	Subvention de	Elaboration de trois plan de gestion	19 400 €	19 400 €
	fonctionnement hors poste	Suivi scientifique des sites	18 300 €	18 300 €
	FONJEP	Poste de deux techniciens et une secrétaire	140 700 €	125 352 €
		Total	228 600 €	206 702 €
	sous	S TOTAL AIDE AU FONCTIONNEMENT	255 000 €	233 102 €
		TOTAL	280 000 €	244 402 €

			SI	TES											Intervention	s ponctuelles (de gestion.	renaturation, plan)	
							Interventions		Interve	enants extéri	eurs		Régie intern	18		2013		
Leferent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée	liste non exhaustive à compléter	A.D.E.I.S. Prestataire agricole				Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole	Entreprises	Estimation des coûts (en €uros)	Interventions Renaturation
rop		BALGAU	« Graskopflaender »	6801602	58,00		Maitrise foncière Entretien de la prairie Evacuation de la matière organique Renaturation			oui		Ţ		2,0				
rop		BALGAU	« Unter Rheinfeld"	6801601	169,29		Pas d'extension de site possible Entretien de la prairie Evacuation de la matière organique Taille arbres fruitiers Renaturation			oui	600,00€			2.0				
w	ZH	BALSCH	« Weiher »	680180 1	286,76	280	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui	1 300,00€							
vw		BERENTZWIL LER	« Vordere Rebäcker »	6802701	16,34		Maitrise foncière Taille des arbres fruitiers Récolte de fruits Fauche d'entretien de la prairie Renaturation											
rop		BERRWILL ER	« Allwinden »	6803201	32.18		Maitrise foncière Taille des arbres fruitiers Récolte de fruits Fauche d'entretien de la prairie Renaturation : plantations arbres fruitiers	oui					oui oui oui oui	1.0 2,0 2,0 0,5 2,0	:	oui		
vw	ZH	BIEDERT HAL/ WOLSCH WILLER	« Obermatt »	6803501	40,42	·	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	oui										
w		BIESHEIN	« Schanz »	6803601	126,23		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation											
w		BLODELSH	« Brunnablohn »	6804101	139,00		Maitrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Evacuation de la matière organique Renaturation	oui										
тор	ZH	BURNHAUPT/ HAUT	« Biberbach »	6806001	736,51		Maitrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Entretien des berges de La Doller Enlèvement de déchets Arrachage de plantes exogènes Fauche de plantes exogènes Renaturation/actions ponctuelles éventuelles protection des berges si nécessaire	oui oui oui oui						0,5 0,5 1,0 4,0 4,0				-

			SiT	res					-					Interventions	ponctuelles (renaturation, pla de gestion)	
	1		-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		,	4		Intervenants ext	Áriaure		Régie intern				_
			1				Interventions		Intervending ext	5110013		Integie intern			2013	1
jerent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée	liste non exhaustive à compléter		ycée Entreprises ricole spécialisées	coûts (en €uros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences).		Technicien (jours)		Entreprises Estimation des spécialisées coûts (en €uros)	Interventions Renaturation
			« Allmend & Hertzigrain »	6806302	6941,92	3000	Maitrise foncière Entretien des chenaux de crue Fauche des prairies mésophiles et évacuation de la matière organique/ Pâture	oui			de combetences)		1,0			
ор		CERNAY		6806301			ovins Coupe sélective de ligneux, notamment Robinia pseudacacia									
		9					Arrachage et fauchage des Plantes exogènes. Travaux de renaturation : Restauration de	oui			1 800,00€		4,0			
	ZH	<u> </u>					levées sèches et réouverture de millieux prairiaux					I .				
w		CHALAMP	« lle du Rhin »	6806401	1000,00		Maitrise foncière Fauche d'entretien des clairières Evacuation de la matière organique Renaturation		oui	1 300,00€						
w		CHAVANNES/ ETANG	« Pont Escarcet »		100,36	100,36	Pas d'extension de site possible									
	ZH	CHA\ El		6806503			Fauche d'entretien Renaturation	oui			!					
~		IAVANNES/ ETANG	« Etang du Milieu »		665,00	200	Maitrise foncière						į			
	ZH	CHAV		6806504			Fauche d'entretien Renaturation	oui			i				oui 3 600,00 €	renforcement de digues et coupe de ligneux
w		HAVANNES/ ETANG	« Etang du Pré Favé »		40,66	20	Maitrise foncière									
	ZH	<u>ಕ</u>		6806505			Fauche d'entretien Renaturation	oui			,					
W	ZH	CHAVANNE S/ ETANG	« Riedinger »	6806502	398,80		Maitrise foncière Fauche d'entretien	oui								
		SCH SCH					Entretien de la mare pédagogique Renaturation			·	<u> </u>			•		
v		NEMAR!!	« Oberau »		225,65		Maitrise foncière									
_	ZH	DAN		6806801			Travaux d'entretien courant Renaturation									
~	ZH	DIETWILL ER	« Bruebacherbaechlein»	6807201	193,20		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site	oui								
_							Renaturation								oui 1 000,00 €	coupe de ligneux

			s	TES										-	Intervention	ns ponctuelles (de gestion.	renaturation, plan	
\vdash	T				1	1			lı	tervenants ex	térieurs		Régie inte	rne				1
						I	Interventions			itor voriating of	toriouro		i togio into	1110		2013		1
Refere	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée	liste non exhaustive à compléter	A.D.E.I.S. Prestat	•		s Estimation des s coûts (en €uros		1	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Estimation des coûts (en €uros)	Interventions Renaturation
i		HEIM	« Schoene Insel »		73,70		Maitrise foncière											Coupe d'arbres dangereux (2012 et
rop		ENSISHEIM		6808203/6808204			Plantation et taille d'arbres fruitiers									oui	2 400,00 €	antérieures) et arbres morts à remplacer = Plantation d'arbres fruitiers dans un verge
							Récolte de fruits Fauche de la prairie Renaturation	oui						1,0 0,5				
		MIE	« Octrois »		498,98		Maitrise foncière											
w		ENSISHEIM		6808201			Travaux d'entretien courant du site Renaturation Suivi des travaux						!					
		빂	« Ratfeld »		77,74		Maitrise foncière											
rop		ENSISH		6808206			Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui	250,00	€	l oui	3,0				
		EI W	« Tumuli »		483,41		Maitrise foncière											
vw		ENSISHI		6808202			Fauche d'entretien Coupe sélective de <i>Robinia pseudacacias</i> Renaturation	oui	oui	oui	1 300,00	€	!					
		ЖЕ	« Im Eiblen		127,06		Maitrise foncière				****							
vw		ENSISI		6808205			Fauche de la prairie Renaturation	oui					i	•				
		MΣ	« Auf dem canal »		37,50		Maitrise foncière											
w		FESSEN		6809101			Fauche d'entretien de la prairie Renaturation						į					
		AXLAN DEN	« Jungen Hart »		40,17		Maitrise foncière											
w		FLAXI		6809301			Coupe sélective de ligneux Renaturation			oui	650,00	€	!					
		Ξ	« Brunnstubmatten »		50,11	50	Maitrise foncière											
w	ZH	FRANK N		6809601			Coupe sèlective de ligneux et fauche Renaturation					650,00 €	! 			oui	1 940,00 €	coupe de saules dans roselière

			SITI	ES									-			Intervention	ns ponctuelles de gestion	(renaturation, pla)	n
	₁					т	4			Interven	nants extéri	ioure	.	Régie inter		1			4
1							Interventions			ilitei vei	Idilia Oxtoli	10013	· · · · ·	Inegle lilter	110	1	2013		┪
Referen	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée	liste non exhaustive à compléter	IADEIS			itreprises écialisées	Estimation des coûts (en €uros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	!	Technicien (jours)	Prestataire agricole	Entreprises	Estimation des coûts (en €uros)	
	,	≥	« Wustenhag »		456,29	400	Maitrise foncière							oui	1,0				
rop		뿔		6811501			Entretien et maintien des mares							•	3,0		oui	600,00 €	Mare créée dans une ancienne glaisière y a quelques années. L'entretien couran
ТОР	ZH	GUEWEN		6611301			Entretien de la roselière Fauche d'entretien des abords du site et de la prairie				oui	1 800,00 €			3,0 4,0				y a quesquee dimeter Edimeter couldin
-		Σ	"Vordere Grueth"		17,86		Maitrise foncière							Oui	1,0				
rop		GUEWENHEIM		6811501			Travaux d'entretien du site Fauche de plantes exogènes Bouturage de saules		oui					i	1,0 3,0				
		<u> </u>					Fauche d'entretien des abords du site et de Abattage robinier	(oui						0,5 3,0				
		ASS	« Neuwald »		81,25		Maitrise foncière							•					
rop	ZH	GEISW#		6810401			Travaux d'entretien du site Coupe sélectives de saules Renaturation												
		. N M	« Buckenberg »		36,00	36	Maitrise foncière							! !					
l w	ZH	HEIDW		6812701			Travaux d'entretien courant Renaturation										oui	650,00 €	coupe de saules dans roselières
		ZBA	« Illmatten »		496,31	350	Maitrise foncière												
vw	ZH	HIRTZB CH		6813902			Travaux d'entretien du site Renaturation	C	ui										
		ZBA	« Bandes A.F. »		779,40		Maitrise foncière												
l w		HIRTZ		6813901			Taille haies / Fauche d'entretien Renaturation				oui	2 000,00 €		:					
vw		HIRTZBA CH	« Muscheck & Stockacker »	6813904	88,00		Maitrise foncière Fauche d'entretien Taille des arbres fruitiers Renaturation												
		MC	« Federspiel »		204,78		Maitrise foncière												
w		HIRTZE H		6813903			Fauche d'entretien Taille des arbres fruitiers Renaturation	C	ui					oui					
rop		ZFELDE N	« Rothleible & Niederwald »		5400,00		Maitrise foncière												
_		HIRT		6814002 6814001			Entretien des clairières Entretien des lisières			oui	oui	4 000,00 €			8,0 8,0			·	
		//HR	"Hochgericht"		60,28		Maitrise foncière												
rop		HOLTZWIHR		6814301			Travaux d'entretien courant												
	ZH	ᅙ					Restauration de la zone humide Abattage robinier												

			\$	BITES					·							Interventio	ns ponctuelle: de gestio	s (renaturation, plan	
							1			Inte	rvenants extér	ieurs		Régie interne	•	 		***	
							Interventions										2013		Interventions Renaturation
eferent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée	liste non exhaustive à compléter	A.D.E.I.S.	Prestataire agricole			Estimation des coûts (en €uros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Benevote	Technicien (jours)	Prestataire agricole		s Estimation des es coûts (en €uros)	
		픋	« Bluttenberg »		17,51		Maitrise foncière												
w		ILLFUR		6815201			Travaux d'entretien courant du site Renaturation Surveillance	oui			oui	650,00€	650,00€	I					
		TINGE	« Lochfeld »		43,90	20	Maitrise foncière												
vw	ZH	JETTI N		6815801			Travaux d'entretien courant du site Renaturation		oui					I		i			
		S.	« Grand Canal »		1000,00		Maitrise foncière												
vw		KEMBS		6816301			Entretien des clairières Entretien des lisières Renaturation				oui	1 400,00€							
w		KINGERSH EIM	« Kingfrosch' »		127,83	60	Maitrise foncière								<u>-</u>				
	ZH			6816601			Travaux d'entretien courant du site Renaturation							oui					
vw		KOETZI NGUE	« Lerchenberg »		50,00		Maitrise foncière												
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	6817001			Travaux d'entretien courant du site			•									
		표_	« Giessen »		500,00		Maitrise foncière												
vw	ZH	KUNHEI		6817201			Fauche d'entretien Renaturation						·						
		AE N	« Landskrön »		27,53		Maitrise foncière												
vw		LEYN		6818201			Travaux d'entretien des pelouses sèches Renaturation							oui					

				SITES	3											Intervention	de gestion.	(renaturation, plan)	
-		Т						_			Intervenants ext	rieurs		Régie intern	10		•		
								Interventions									2013		Interventions Renaturation
Refe	Kerry P	zone numide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée		A.D.E.I.S. Pres	ataire Lycé cole Agrice	•	Estimation des coûts (en €uros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	ı	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Estimation des coûts (en €uros)	
			RF	« Dem Georgeboden »		74,25		Maitrise foncière											
W	v _		LIGSDORF		6818601		<u></u>	Travaux d'entretien des pelouses sèches Renaturation Suivi des travaux			oui	650,00 €		1					
			S S	« Ritti beim Doris »		59,42		Maitrise foncière						Ì					
^	v 		LIGSDOR F		6818604			Fauche d'entretien Renaturation		,	oui	900,00€							
V	v		DORF	« Beim Scheuerlin »		20,00		Maitrise foncière			,								
		ZH	LIGSDOF		6818603	·		Fauche d'entretien Renaturation						1					
"	v		LUEMSCHWI	« Steinacker»		39,14		Maitrise foncière											
			LUEN		6819101			Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation - plantation arbres fruitiers	0	ıi 	oui	200,00€		· 1					
\ v	v		LUCELLE/ KIFFIS	« Luetzelmatten »		680,77	200	Maitrise foncière											
		ZH	33 ×		6816501			Fauche d'entretien Renaturation									oui	2 600,00 €	coupe de ligneux dans la ripisylve
		ZH	R.	« Aeussere Krautlaender »		4,16		Maitrise foncière											
^	v		LUTTER		6819401			Travaux d'entretien courant Renaturation						' '					
\ \	v		GSTATT / BAS	« Baslerweg »		163,33		Maitrise foncière											
			/ MAG		6819701			Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	0	i 	oui	500,00€							
v	v		GSTATT.	"Starkaecker"		299,69		Maitrise foncière											
			¥		6819701			Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	0	li 	oui	200,00€		1					
v	v		GSTATT, HAUT	« Huehnermattle »	0040004	64,24		Maitrise foncière		i	oui.	200.00.5							
_			Σ V		6819801			Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	0		oui	200,00€							
\ \	v	711	MAGSTATT / HAUT	"Neue Matt"	6040000	100,67		Maitrise foncière Travaux de fauche		i									
		ZH	MA H		6819802			Renaturation	0	"							oui	3 500,00 €	requalification étang de loisir en zone humide

Prévisionnel 2013 hors R.N.R.

Г															-	Intervention		renaturation, plar	
			;	SITES												<u> </u>	de gestion.)	-l
							1			Inte	rvenants exté	rieurs		Régie inte	rne]
	zone					ļ	Interventions						0: 48510				2013		Interventions Renaturation
Ref	humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée	liste non exhaustive à compléter	A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées		Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)		Technicien (jours)	Prestataire agricole		Estimation des coûts (en €uros)	
ro	o	METZERAL	« Wormspel »		263,20		Maitrise foncière												
		l		6820401			Travaux d'entretien courant Renaturation												
١		H H S	« Ziehlacker »		19,65		Maitrise foncière												İ
		MICHELB ACH-LE- BAS		6821501			Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation		oui		oui	100,00€		· ·					
,	ZH	MONTREUX- VIEUX	« Au Champ »		229,63	200	Maitrise foncière	:											
				6821501			Travaux d'entretien courant du site Renaturation				oui	300,00€		i I					
\ \	,	ONTREUX- VIEUX	« Norates »		130,61		Maitrise foncière												
	ZH	NOM >		6821502			Travaux d'entretien courant du site Renaturation	-						' 					
		5	« Thierrain »		175,80		Maitrise foncière												
ro	ZH	/BSHEIN		6823001		sur les deux sites	Travaux d'entretien courant du site				oui	600,00€							
		NAM					Renaturation											3 000,00 €	Mise en têtart de saules dangereux jamais taillés et risquant de déteriorer les berges du canal d'irrigation, se suivra ensuite une gestion des saules en têtard régulière
ro		SSHEIM	« Thierrain »		51,70	voir précédent	Maitrise foncière												1
	ZH	NAME		6823001			Travaux d'entretien courant du site Renaturation				Oui	600,00 €							
ro		RSAASH	« Wiedheck »		24,88		Maitrise foncière												
	ZH	OBERSA		6824601			Travaux d'entretien courant du site Renaturation	_					·						
\ w		RLARG	« Tyeutschi »		80,00		Maitrise foncière												
		OBEI		6824301			Fauche d'entretien Renaturation				oui	650,00€							
		나귀	« Ile du Rhin »		1700,00		Maitrise foncière												
w		PETIT- LANDAU		6825401			Entretien des clairières Entretien du bras mort Renaturation bras mort				oui	1 300,00 €							
		ILLER	« Schweinlochboden »		889,00		Maitrise foncière												
		RICHW		6827001			Entretien des clairières Entretien des lisières Renaturation						·						
w		ISHEIM	« Marksbrunnen »		15,85	15	Maitrise foncière												
	ZH	RIEDI		6827101			Travaux d'entretien courant du site Renaturation	_					· ·						
w		ROSENAU	« Ile du Rhin »		2500,00		Maitrise foncière												
		ROS		6828601			Entretien courant des pelouses Renaturation		-		oui	1 400,00 €	İ						

				Si	TES											-	Intervention	s ponctuelles de gestion.	(renaturation, plan)	
				:		<u> </u>					Interv	enants extér	ieurs		Régie inter	ne				
	1							Interventions										2013		Interventions Renaturation
₽¢	eletti hi	zone umide odifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée	liste non exhaustive à compléter	A.D.E.I.S.	Prestataire agricole				Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en €uros)	
	w		ROSENAU	« Jungfrau - Rheinzinck »		482,11		Maitrise foncière												
			ROS		6828602	·		Entretien courant des pelouses Renaturation				oui	1 350,00€							
	w		ËNAU	« Jungfrau - gravière & weid »		351,54		Maitrise foncière												
	<u></u>		ROSENA		6828604			Travaux d'entretien courant des pelouses Renaturation				oui	650,00€							
	ор		FACH	« Herrlisheimer Pfad »		236,50		Maitrise foncière												
	υ ρ		ROUF		6828702			Fauche d'entretien de la prairie Renaturation		oui										
	ор		ă	« Oelberg, Haulen, Waldweg »		194,88		Maitrise foncière								0,5				
,	ор		ROUFF		6828703/6828706/6828705			Entretien courant des pelouses; pierriers Entretien des lisières et bosquets			01	ui (1267,76) oui	1 200,00 €			4,0 1,0				
			NHART	« Niederwald »		188,11		Maitrise foncière												
	op		RUSTEN		6829001			Travaux d'entretien courant des clairières et des lisières Renaturation				oui	1 400,00 €	į		5,0				

			, m-	Si	ES				Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion)	
\vdash							1	†	Intervenants extérieurs Régie interne	
		- 1						Interventions	2013	
Ref	° ∣coc	one mide diflée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée	liste non exhaustive à compléter	Si pas ADEIS (raisons de (raisons de A.D.E.I.S. Prestataire Lycée Entreprises Estimation des disponibilités, agricole Agricole spécialisées coûts (en €uros) météorologiques, d'équipements ou de compétences	Interventions Renaturation
rc	·p		RUSTENHART	« Rheinfelderwald »		50,80		Maitrise foncière		
İ		- 1	ST		6829002			Coupe des ligneux		
			æ					Renaturation		
~		H?	AINT-LOUIS	« Morgenweide »	6829704	25,74	25	Maitrise foncière Entretien	oui 650,00 €	
<u> </u>			<i>-</i> ∞					Renaturation		
M			AT-LOUIS	« Untere Au »		0,00		Maitrise foncière		
	Z	<u>'</u> H	SAIN		6829702			Entretien du site		
~	v z	<u>г</u> н	SAINT-LOUIS	« MittlereAu » - eAu Vive	6829705	1803,60		Renaturation Maitrise foncière		
			S					Renaturation		
v	v		SAINT-LOUIS	« MittlereAu »		672,09		Maitrise foncière		
			SAIR		6829701			Travaux d'entretien courant du site	oui	
v	~		SAINT-LOUIS	« Obere Au »	1	572,39		Renaturation Maitrise foncière		
			SAINT		6829703			Travaux d'entretien courant du site Renaturation	ouì 1 300,00 €	
го	p		SAINT-LOUIS	« Russenlager »		804,00	804	Maitrise foncière		
		:H	SAIN		6829707			Travaux d'entretien courant du site Renaturation	1 800,00 € 10,0	

			s	ITES												Intervention	s ponctuelles (de gestion.	renaturation, plan)		
					T		1			Inte	ervenants exté	rieurs		Régie inter	ne					
		1				ŀ	Interventions										2013		Interventions Renat	auration
z błoroś	zone humide codifié ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée		A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	coûts (en €uros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Estimation des coûts (en €uros)	mervenions rende	
rop		SCHWEIGHOU SE / THANN	« Breitwasen »		2601,74	2000	Maitrise foncière													
	ZH			6830201			Gestion courante Renaturation	oui oui	oui			600,00€		oui	10,0					
rop		SCHWEIGHOU SE / THANN	« Haegele »		200,00		Maitrise foncière													
		SCHW SE/		6830202			Travaux d'entretien Renaturation								3,0					
vw	ZH	WOBEN	« Dimpfel »		30,00	30	Maitrise foncière													
		SCH		6830301			Fauche et entretien courant Renaturation				oui	650,00€								
vw		SEPPOIS / BAS	« Obere Matten »		207,74	150	Maitrise foncière													
	ZH	SEF		6830301			Fauche d'entretien Renaturation	<u> </u>	oui	-										
w		SEPPOIS / HAUT	« Largue »		54,49		Maitrise foncière													
	ZH	SEI T		6830601			Travaux d'entretien courant du site Renaturation	-					·							
w		SEWEN	« Tourbière lacustre »		1364,83	300	Maitrise foncière													
	ZH	_		6830701			Fauche et entretien courant Renaturation		oui		oui	2 600,00 €	!							

Conservatoire des Sites Alsaciens Ecomusée de Haute Alsace 68190 Ungersheim

			SIT	ES										•	Intervention	ns ponctuelles de gestion.	(renaturation, plai)	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 				<u></u>	1	4				-1		Inter-]
							Interventions		Int	ervenants exté	rieurs		Régie inter	ne	<u> </u>	2013		4
1 2	zone						liste non exhaustive à compléter					Si pas ADEIS			<u> </u>			Interventions Renaturation
Referen	humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée		A.D.E.I.S. Prestata agricol	-		Estimation des coûts (en €uros)	(raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	1	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Estimation des coûts (en €uros)	
w		STEINBRUNN / HAUT	« G'Fell »		237,52	200	Maitrise foncière											
	ZH	STEIN		6832401			Fauche d'entretien Renaturation	oui				1 930,00 €	<u> </u>			oui	1 930,00 €	coupe de ligneux dans la roselière
w		STETTEN	« Tafeleiche »		5,00		Maitrise foncière											
		S		6832701			Travaux d'entretien courant du site Renaturation				***		<u> </u>					
vw		STETTEN	« Aeussere Riedmatten »		357,20		Maitrise foncière											
-	ZH			6832702			Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	oui		oui	250,00 €		1					
vw		DERSDO F	« Muehlengrund »		177,80		Maitrise foncière											
		SONI		6831202			Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui	300,00 €		oui			oui	1 300,00 €	coupe de pins sur pelouse
w		IDERSDC F	« Birgmatten »		69,38		Maitrise foncière											
		NOS NO		6831201			Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui	300,00€		T					
vw		UFFHEII	« Neubrunnen »	6834101	19,65		Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	oui		oui	250,00 €							
		9 Z	« See »		3357,91		Maitrise foncière							-				
rop	ZH	URBES FELLERING HUSSEREN		683 44 01			Entretien du sentier pédestre Entretien du site	oui oui				2 400,00 €	1	7,0 5,0				
							Abattage d'arbres pourris et/ou dangereux	oui				1 200,00 €		3,0				
rop		VENTRON	« Wintergés »		0.00		Maitrise foncière En cas de besoin, C.S.L. gestionnaire de l'indivision Renaturation Suivi des travaux Surveillance											
vw		LGRUN	« Kuhkopf »		40,00	40	Maitrise foncière											
	ZH	VOGE		6835102			Plantation de saules / Fauche Renaturation						!	2,0				
vw		LGRUN	« Rothgern »		411,50	50	Maitrise foncière											
	ZH	VOGE	_	6835101			Gestion courante Renaturation	oui			-		1	2,0				
		<u>N</u>	« Kehrleweg »		1390,48		Maitrise foncière											
гор		VOGELSHEIM		6835201			Gestion courante			oui	2 400,00 €		1	10,0				Mise en défend du site nouvellement
		yo'v					Renaturation									oui	1 200,00 €	acquis contre agriculteur qui cultive régulièrement du mais sur le une partie du site (dépassant les limites fixées par des bornes

			S	TES								<u>.</u>			-	Intervention	s ponctuelles de gestio	(renaturation, plan 1)	an
		1			Т		†	Intervenants extérieurs Régie in					Régie inter						
	ļ					Superficie ZH concernée	Interventions									2013			
Referen	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Superficie en ares Codes sites	Superficie en ares		liste non exhaustive à compléter	A.D.E.I.S.	Prestataire agricole			Estimation des coûts (en €uros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de comoétences)		Technicien (jours)	Prestataire agricole		Estimation des coûts (en €uros)	Interventions Renaturation
vw		LBACH	« Hinter den Reben »		36,00		Maitrise foncière												
		WAH		6835301			Entretien courant du site Renaturation							!					
w		ÆRENTZHO USE	« Buchholtzstuecklen »		47,80		Maitrise foncière									,			
	ZH	WER		6836301			Travaux d'entretien courant du site Renaturation							· 1					
w		INKEL	« Bahholtz & Stocketen »		388,59		Maitrise foncière							1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		:			
		>		6837301			Fauche et entretien courant Renaturation		oui		oui	1 000,00 €		1					
vw		WINKEL	« Weihermatten »		242,13	200	Maitrise foncière												
	ZH	M		6837302			Fauche et entretien courant Renaturation		oui			300,00€							
		 	« Hinter Holz »		47,35		Maitrise foncière												
vw	WINKEL		6837305			Fauche et entretien courant / Coupe de Renaturation Suivi des travaux Surveillance				oui	900,00 €		•						
		Ē.	« Medsche »		362,00		Maitrise foncière												
w		WINKEL	-	6837304			Fauche et entretien courant / Coupe de ligneux Renaturation		oui		oui	1 700,00€		!					

		SITES														Intervention	s ponctuelles (de gestion.	renaturation, plan)	
<u> </u>	1		T			T	1			Interv	enants extér	ieurs	4.0	Régie interr	10				
							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs Régie interne						2013					
Referen	zone humide codifiée ZH	Communes	es Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée		TALLETS	restataire agricole				Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Estimation des coûts (en €uros)	Interventions Renaturation
l w		WINKEL	« Reben »		847,36		Maitrise foncière												
		N.		6837303			Fauche d'entretien Renaturation		oui			450,00 €					oui	1 280,00 €	coupe prunelliers sur pelouse sèche
l w		WINKEL	« Saumatten »		20,24		Maitrise foncière												
				6837306			Fauche d'entretien Renaturation												
rop		ENSTEIN	« Weid »		20,24		Maîtrise foncière								1,0				
		MICD		6837003			Fauche tardive Renaturation		oui						1,0				
rop		WILDENSTEIN	« Heidenbad »		163,00	163	Maitrise foncière								1,0				
	ZH	r WILD		6837002			Travaux d'entretien : prairie & sentier Travaux de renaturation	oui	oui				600,00€		10,0				
w		SCHWILI	« Bergmatten »		142,69		Maitrise foncière												
		w WOL	Falsiana	6838002	222.22		Fauche tardive Renaturation				oui	650,00 €							
w		WOLSCH	« Falaises »	6838001	630,00		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation												
tous I	es sites	1	cous les sites				Régie interne (carburants véhicules, machines, entretien matériel de gestion, assurance, amortissement, fournitures petit équipement gestion)					14 990,00 €			20,0				
protecti mise e (MF, 0 S scienti réalis dehors déjà gé	ons de ions et de n valeur Gestion uivi ifique) sées en des sites rés par le S.A.	valeur (MF, Ge réalisées en d	protections et de mise en estion Suivi scientifique) ehors des sites déjà gérés par le C.S.A.												71,4				
то	TAUX FRAIIX	тот	AUX GENERAUX		48386,32	13911,69		1	11260			58 540,00 €	9 230,00 €		233,4			25 000,00 €	



DEMANDE D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE au département du Haut-Rhin

PROGRAMME D'ACTION

Elaboration de 5 plans de gestion

Prévisionnel 2013 : Synthèse financement des plans de gestion

3 00,774 01	₹00°224 01 ₹00°964 61		lstoT
3 00,010 ≤	.⊋ 00'S7⊅ 7	₹ 00′\$£₽ ₽	Bruebachmatten
3 00 010 2	.3 00 301 6	300 3EV V	- Dietwiller
3 00,010 ≤	₹00,82,00 €	3.00(CC+ +	bednebieH
3 00 010 2	3 00 3 CV C	₹ 432,00 €	- niətznəbliW
-	€ 882,00 €	€ 882,00 €	Horst Mulhousien
€ 039,00 €	€ 082,00 €	11 123,00 €	gewen
₹ 00′817	€ 00′6∠9 τ	3 00,860 €	biaW - niatznabliW
sibia i loidilla	8990	total	
emploi relais	solliciter au	brévisionnel	səti2
- MAJA	é 9biA	tûoO	

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

WILDENSTEIN - Weld

Co-propriété CSA, CG68 et CSL

20,24 ares Plan de gestion 2005-2001 à reconduire aprire

Plan de gestion 2005-2011 à reconduire après compléments des inventaires faune/flore et évaluation de la gestion conservatione Enjeux principaux : Une des demières stations de Crocus albiflorus, Site refuge pour l'entomotaune, Conservation des espèces vernales, Préservation de la Thur

Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les parlenaires, rapports d'activités scientifiques	7	èmitse sqme ^T	2			9⊅↓	CA et CS
Elaboration de la tiche de synthèse du plan de gestion	9'0	Temps de rédaction estimé			6,0		
Rédaction des fiches actions	2,5	Rèdaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion)	2,5	-		0	
Elaboration du plan de travail	9'0	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	+	6,0		•	
Définition des enjeux / objectifs	ı	Echanges de concertation, reconduction ou révision, rédaction l'inclus une réunion de concertation sur le terrain	3,0	3,0		28	nisneT AA t
Rédaction du diagnostic socio-économique	S'0	Echanges de concertation (CG68, PNRBV, Commune, chasseurs, pêcheurs) / Temps de rédaction estimé		3,0		0	-
Evaluation écologique et révision du diagnostic écologique	6,0	Temps de rédaction estimé		6,0		0	
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des poissons, des champignons	6,0	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans			9'0	0	
Prospections d'inventaire des oiseaux	9'0	Prospections avifaune ciblées espèces nicheuses remarquables			8'0	28	1 AR Terrain
Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	z	Petite surface à prospecter, plusieurs passages nécessaires (phénologie), mutualisation des moyens avec les investigations de terrain sur le site Heidenbad			2	246	nisneT AA &
Cartographie des habitats et de leur état de conservation à mettre à jour	9'0	Petit site ; plusieurs campagnes de photos aériennes			3,0	28	1 AR Terrain
inventaire flore / relevés phytosociologiques / cartographie des espèces patrimoniales (Crocus vermus subsp. albiflorus) / Cartographie des espèces invasives	ı	Inclus déterminations et analyse des relevés	•	ŀ		164	NameT AA S
Evaluation du plan de travail / Historique de la gestion menée (+ cartes de localisation des interventions)	6,0	Synthèse sur 10 années de gestion		9'0			
	Temps réservé par action (Jours)	sqmat ub notification du temps	Responsabl e Pôle scientifique (C GRANDET)	Chargé d'études scientifiques (D scHLAEFLIN)	Chargé d'études scientifiques (M. MOOCK)	Déplacements (km)	steįsıT

3 098,48 €				Total
261,63 €				Stagiaire (accompagnement terrain)
2 836,85 €				Total
₹28,56 €	82	Þ	182,14	Chargé d'études scientifiques MM
€37,49	54,5	3,5	182,14	Chargé d'études scientifiques DS
₹ 470,80 €	32	S	91,462	Responsable du Pôle scientifique
Coût	Total heures	Stuoj listoT	Coût journalier (€/j)	

43

30

LÞ

кш

∋ 679 f	CG68	Aide à solliciter (€):

d'administration) :

scientifique) : Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil

Ungersheim-Colmar (Conseil

1 trajet

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68 ZEWEN Tourbière lacustre 14,53 ha

Plusieurs partensires (pries CSA, pries CGS, copropriétée SA-CGG8, pries ommunales, pries privées); Site compièxes (fourbière); Nombreuses espèces faune/flore d'intérêt partimonial ; Habitate d'intérêt communauraile; Visie Natura 2000 / Zone inumide. Plan de gestion CSA 1997-2003 à renouveier

	81		3,01	23	5,41		
Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	L	_temps estimé	9	ŀ		941	CA et CS
Ejaboration de la tiche de synthèse du plan de gestion	6,0	Temps de rédaction estimé		6,0		. 0	
Rédaction des fiches actions	S	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion)		9		0	
Ejaboration du plan de travail	S'l	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	6,0	ı			
Définition des enjeux / objectifs	5°1	Echanges de concertation, reconduction ou révision, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain	S'0	ı		98	nismeT AA t
Rédaction du diagnostic socio-économique	ı	Echanges de concertation (CG68, PNRBV, Commune, ONF, chasseurs, pêcheurs) / Temps de rédaction estimé		ı		0	
Evaluation écologique et révision du disgnostic écologique	6, 4	Echanges de concertation (Pôle relais tourbières) / Temps de rédaction estimé		þ	8,0	0	
Animation pour l'inventaire des champignons supérieurs (recherche des espèces bioindicatrices et patrimoniales)	6,0	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans		6,0			
Etat de conservation de la population du Castor d'Europe sur le site	ļ	Espèce d'intérêt communautaire / Espèce cible pour la gestion / Inclus : Contacts des personnes ou organismes ressources + rencontre sur le terrain + compte-rendu			ŀ	98	nismeT AA t
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammitères, des reptiles, des poissons et des écrevisses	6,0	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans		6,0		0	
Prospections d'inventaire des amphiblens	Z	Prospections noctumes			7	172	nisneT AA S
Prospections d'inventaire des oiseaux	2	Prospections avifaune ciblées espèces nicheuses remarquables			z	172	nismaT AA S
Suivi de l'Azuré de la Sanguisorbe / Cartographie	z	Espèce d'intérêt communautaire / Espèce cible pour la gestion /			z	98	nismeT AA t
Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	L	Surface importante à prospecter, plusieurs passages nécessaires (phénologie)			L	209	nisneT AA Y
Cartographie des habitats et de leur état de conservation à mettre à jour	g' †	Surface importante et site complexe	۲,5	ε		STI	nismaT AA S
inventaire flore / relevés phytosociologiques / cartographie des espèces patrimoniales (nombreuses, à rechercher) / Cartographie des espèces invasives	9	sèveler determinations et analyse des relevés	7	b		344	nisnaT AA 🌬
Evaluation du plan de travail / Historique de la gestion menée (+ cartes de localisation des interventions)	۵,۱	Complexité de la situation et organismes multiples / Synthèse sur		6,1			
	Temps réservé par action (suot)	edmai ub noŭasiñsalJ	Responsable Pole scientifique (c. GRANDET)	scientifiques a etudes	WEISSENBAC		atəįsıT

43	Ingersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :
30	Ungersheim-Colmar (Conseil sclentifique) :
43	Ungersheim-Sewen :
κш	f trajet

∌ 67,8≤1 11				Total
3 C5,646 1				Stagiaire (accompagnement terrain)
3 72,770 Of				Total
⊋ 75,667 S	101,5	9'11	90,561	Charge d'études scientifiques EW
₹ 189,22 €	191	23	182,14	Chargé d'études scientifiques DS
3 088,68 €	3,57	10,5	91,462	Responsable du Pôle scientifique
Code	Total heures	enuoį listo T	Coût journalier (€/j)	

€039 €	MABA	
9 082 €	8950	Aide à so⊞citer (€):

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Horst Mulhousien Secteur 68

3 sites répartis sur les communes de Flaxlanden, Illfurth et Luemschwiller

Premier plan de gestion validé en 2003 échu

CA et CS	941		3	ēmitse sqmeT	3	Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques
	0	6,0		Temps de rédaction estimé	6,0	Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion
	0	Þ		Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion)	Þ	Rédaction des fiches actions
		· •	6,0	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	۶'۱ ۱	Elaboration du plan de travail
nisneT AA t	7 9	ı	8,0	Echanges de concertation, reconduction ou révision, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain	C'1	Definition des enjeux / objectifs
	0	Į.		Echanges de concertation (CG68, PNRBV, Commune, chasseurs, pécheurs) / Temps de rédaction estimé	ı	Rédaction du diagnostic socio-économique
		2,5		Temps de rédaction estimé	5,5	Evaluation écologique et révision du diagnostic écologique
	0	į.	·	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture des personnes ou organism	ŀ	Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des champignons
nismeT AA S	801	7		Prospections avifaune ciblées espèces nicheuses remarquables	2	Prospections d'inventaire des oiseaux
3 АК Тепаіп	162	9		Plusieurs sites à prospecter, plusieurs passages nécessaires (phénologie)	9	Prospections d'inventaires des orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)
nisneT AA t	† 9	Z	100000	Plusieurs sites ; plusieurs campagnes de photos aériennes	2	Cartographie des habitats et de leur état de conservation à mettre à jour
nisneT AA £	801	Þ	ı	Flore remarquable / Inclus déterminations et analyse des relevés	g	Inventaire flore / relevés phytosociologiques / recherche et cartographie des espèces patrimoniales / Cartographie des espèces invasives
		L		Synthèse sur près de 30 années de gestion	ļ .	Evaluation du plan de travail / Historique de la gestion menée (+ cartes de localisation des interventions)
		(M. MOOCK)	(ТЭСИАЯЭ . Э)		(Jours)	
Trajets	Déplacements (km)	scientifiques		ustification du temps	action	
		Chargé d'études	Responsable Pôle		Temps réservé par	

Enjeux principaux pour l'exercice : Améliorer la connaissance du site (inventaires faunistiques lacunaires), état de conservation des pelouses à diagnostiquer, évaluer la gestion conservatoire et renouveler le plan de gestion, en concertation avec les propriétaires

31

9 25,288 ∂				Total
∌ 88,878			· · · ·	Stagiaire (accompagnement terrain)
9 ₽₽'90Z 9				Total
€ 735,64 €	182	92	182,14	Chargé d'études scientifiques MM
3 08 074 1	98	G	91,462	Responsable du Pôle scientifique
Coût	Total heures	Total jours	Coût journalier (€/j)	

30

72

кш

9 26,288 8	CG68	 Aide à solliciter (€):

d'administration) : Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil scientifique):

Ungersheim-Colmar (Conseil

Ungersheim-Illfurth : 1 trajet

2 425 € 8950 Aide à solliciter (€):

Total				4 435,01 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				414,25 €
Cotal			+	₹ 020,76 €
MM seupifitneiss sebuté'b égrad	182,14	ÞL	86	96'61∕9 ₹
Responsable du Pôle scientifique	294,16	9	32	₹ 470,80 €
	Coût joumalier (€/j)	Total jours	Total heures	1000

643	Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :		
30	Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :		
lÞ	: nietensbliW-mishersegnU		
ш¥	fejst f		

	6l		G	_ tl		
Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion \ Animation du Pòle scientifique, cohèrence par rapport à la politique scientifique, cohèrence par rapport à la politique scientifique.	2	èmiìse sqmeT	2		941	SO 19 AO
Ejspoission de la tiche de synthèse du plan de gestion	6,0	Temps de rédaction estimé		6,0	0	
Rédaction des fiches actions	Þ	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion)	3,1	2,5	0	
Elaboration du plan de travail	9'l	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	6,0	L		
Définition des enjeux / objectifs	3,1	Echanges de concertation, reconduction ou révision, rédaction l'inclus une réunion de concertation sur le terrain	6,0	۱	28	nismeT AA f
Rédaction du diagnostic socio-économique	9'0	Echanges de concertation (CG68, PNRBV, Commune, Chasseurs, pêcheurs) Temps de rédaction estimé		8,0	0	
Evaluation écologique et révision du diagnostic écologique	ا'9	Temps de rédaction estimé		g'ا	0	
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des poissons, des champignons	6,0	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans		6,0	0	
Prospections d'inventaire des amphibiens	9,1	Prospections noctumes	:	۱,5	98	nismeT AA f
Prospections d'inventaire des oisseaux	9'0	Prospections avifaune ciblées espèces nicheuses remarquables		6,0	28	nisneT AA t
Prospections d'Inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	z	Petite surface à prospecter, plusieurs passages nécessaires (phénologie), mutualisation des moyens avec les investigations de terrain sur le site Heidenbad		2	977	nisneT AA &
Cartographie des habitats et de leur état de conservation à mettre à jour	9,0	Petit site ; plusieurs campagnes de photos aériennes		6,0	28	1 AR Terrain
Inventaire flore / relevés phytosociologiques / recherche et cartographie des espèces patrimoniales / Cartographie des espèces invasives	2	sėveler seb esylans te analyse des relevės	9'0	3,1	191	nisneT AA S
Evaluation du plan de travail / Historique de la gestion menée (+ cardes de localisation des interventions)	9'0	Synthèse sur près de 15 années de gestion		9'0		
	lemps réservé par action (Jours)	Justification du temps	Responsable Pôle scientifique (G. GRANDET)	Chargé d'études scientifiques (M. MOOCK)	Déplacements (km)	stejs1T

2 010 €

MAERM

Enjeux principaux pour l'exercice : Améliorer la connaissance du site, organiser les échanges de concertation, évaluer la gestion conservatoire et renouveler le plan de gestion Plan de gestion 2005-2011 à reconduire après compléments des inventaires faunefflore et évaluation de la gestion conservatoire

26,96 ares

WILDENSTEIN - Heidenbad Propriétés CSA, CG68 et Commune de Wildenstein

Secteur 68

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Aide à solliciter (€):

Ungersheim-Dietwiller: 1 trajet

DIETWILLER - Bruebachmatten Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Propriété CG68

193,3 ares Secteur 68

Enjeux principaux pour l'exercice : Améliorer la connaissance du site, organiser les échanges de concertation, évaluer la gestion conservatoire et renouveler le plan de gestion Premier plan de gestion validé en 2004 échu

5 010 € 5 452 €

VERM CG68

rogrammation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par apport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	2	Temps estimé	7		941	CA et CS
aporațion de la liche de synthèse du plan de gestion	9'0	Temps de rédaction estimé		9'0	0	
Pédaction des fiches actions	Þ	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion)	3,1	2,5	0	
aboration du plan de travail	5'L	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	9'0	ı		
stiroejdo \ xuejne seb notiinitiin	g'l	Echanges de concertation, reconduction ou révision, rédaction \ inclus une réunion de concertation sur le terrain	9'0	ı	89	1 AR Terrain
édaction du diagnostic socio-économique	6,0	Echanges de concertation (CG68, PNRBV, Commune, chasseurs, pêcheurs) / Temps de rédaction estimé		6,0	0	
valuation écologique et révision du diagnostic écologique	۶'۱	Temps de rédaction estimé		1,5	0	
nimation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des poissons, des champignons	9'0	Contacts des personnes ou organismes ressources, foumiture de plans		8,0	0	
nosbecțious quivoeutaite des ambripieus	۶'۱	Prospections noctumes		3,1	98	1 AR Terrain
rospections d'inventaire des oiseaux	6,0	Prospections avifaune ciblées espèces nicheuses remarquables		9'0	85	nisneT AA f
rospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	Z	Petite surface à prospecter, plusieurs passages nécessaires (phénologie), mutualisation des moyens avec les investigations de terrain sur le site Heidenbad		2	471	nismeT AA &
satographie des habitats et de leur état de conservation à mettre à jour	9'0	Petit site ; plusieurs campagnes de photos aériennes		8,0	28	nismeT AA f
nvariarie flore / relevés phytosociologiques / recherche et cartographie des espèces patrimoniales / Cartographie des espèces	2	Inclus déterminations et analyse des relevés	9'0	3,1	911	nisneT AA S
sagnation du plan de travail / Histondue de la gestion menée (+ carles de localisation des interventions)	9'0	Synthèse sur près de 30 années de gestion		9'0		
(and the color of	Temps réservé par action (Jours)	sqmət ub notisəlitizul,	e Pôle d' scientifique scie	Charge d'études (M. MOOCK)	Déplacements (km)	ste∖sıT

61

Þ١

5 249'9	86	Þl	182,14	Chargé d'études scientifiques MM
8,074 r	32	9	91,462	Responsable du Pôle scientifique
100O	Total heures	Total jours	Coût joumalier (€/j)	
				·
			C+	: (notetrainimbe'b
			43	Ungershemi-Ribesuvi) èllivesuration) : d'administration) :
			30	

62

КШ

Total				₹432,01 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				₹14,25€
Total				₹ 020,76 €
Chargé d'études scientifiques MM	182,14	ÞΙ	86	5 549,96 €
Responsable du Pôle scientifique	91,462	9	32	∋ 08,074 r

Programme des investigations scientifiques sur les sites gérés par le CSA - Secteur 68 - Prévisionnel 2013

	Communes	Sites CSA	ZONAGE	SS 2013	Commentaires	Zones humides	Temps de travail Responsable Pôle scientifique (G. Grandet) (iours)	Temps de travail Chargé d'études scientifiques (D. Schlaeflin) (jours)	Temps de trava Chargé d'étude: scientifiques (E Weissenbacher (jours)
6800501	AMMERSCHWIHR	Au	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques	X	0,5		[(Jours)
6803201	BERRWILLER	Allwinden	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques		0,5	2.5	
6806301	CERNAY	Herzygrain	SSCG68_A		PG renouvelé en 2012 / suivi reporté en 2015				
6806302	CERNAY	Allmend	SSCG68_A		PG renouvelé en 2012 / suivi reporté en 2015				
6813401 6816601	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	Oberer Bruehl	SSCG68_A	x	Suivi indicateurs écologiques / carrés permanents	Х	2	5	
00 1000 1	KINGERSHEIM	Dollerbaechlein	SSCG68_A	×	Suivi indicateurs écologiques	X -	1	5	
6820401	METZERAL	Wormspel	SSCG68_A	×	Suivi indicateurs écologiques / nbreuses espèces patri	Х	3	5	5
6828702	ROUFFACH	Herrlisheimer Pfad	SSCG68_A	1	PG renouvelé en 2012 / suivi reporté en 2015				
6828705	ROUFFACH	Waldweg	SSCG68_A	×	Compléments d'inventaires / notice de gestion		1 ;	3,5	
6828706	ROUFFACH	Haulen	SSCG68_A	×	Compléments d'inventaires / notice de gestion	+	1	3,5	
6830701	SEWEN	Strueth/lac	SSCG68_A	- +	Renouvellement PG programmé en 2013	†	·· †		- · ·
6834301	UNGERSHEIM	Entenbad	SSCG68 A	X	Suivi indicateurs écologiques	X			
6834302	UNGERSHEIM	Bioscope	SSCG68_A	X -	Suivi indicateurs écologiques		-		1,5
6834401	URBES	See	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques	- ``		· ·——;	- 4
6837002	WILDENSTEIN	Heidenbad	SSCG68_A		Renouvellement PG programmé en 2013	x	·		4
6837003	WILDENSTEIN	Weid	SSCG68_A		Renouvellement PG programmé en 2013	X			
6828703	ROUFFACH	Luetzelthal, Oelberg & Vorbourg	SSCG68_A	x	sites à scinder : Luetzeithal classé en RNR non concerné / Suivi indicateurs écologiques sur les autres sites	1	1	5	
6828701	ROUFFACH	Bollenberg	SSCG68_A	X	uniquement parcelles ptés CG68 / Suivi indicateurs écologiques		2	5	
6814301	HOLTZWIHR	Hochgericht	SSCG68_A	×	Carto des habitats / Premiers inventaires	x	2	5	
6837501	WITTELSHEIM, RICHWILLER	Rothmoos & Silbermaettle	SSCG68_A	x	parcelle Richwiller (hors RNR) / relevés phyto et description boisements / premiers inventaires / notice de gestion	x	2	1	3
6827101	RIEDISHEIM	Marksbrunnen	SSCG68_A	X	Notice de gestion	X		— · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
6806001	BURNHAUPT-LE-HAUT	Biberbach	SSCG68_B	х	Compléments d'inventaires / suivi espèces patrimoniales	x .	2		5
	LIGSDORF	Beim Scheuerlin	SSCG68_B	x	Relevé phyto dans station redécouverte en 2012 de Carex davalliana / carto SIG	x	2	0,5	
3816001	KAPPELEN	Kappeliberg	SSCG68_B	X	Premiers inventaires	+	0,5	-	
6816002	KAPPELEN	Baselboden	SSCG68_B	X	Premiers inventaires		0.5	- i	
8832702	STETTEN	Aeussere Riedmatten	SSCG68_B	x	Compléments d'inventaires / Suivi/évaluation des travaux	×	1	2	<u>-</u>
819802	MAGSTATT-LE-HAUT	Neue Matt	SSCG68_B	X	Compléments d'inventaires / Suivi/évaluation des travaux	X	2	2	1,5
3806504	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	Etang du Milieu	SSCG68_B	X	Compléments d'inventaires / suivi espèces patrimoniales	Х	2	2	1,5
806505	CHAVANNES SUR L'ETANG	Etang	SSCG68_B	x	Compléments d'inventaires / suivi espèces patrimoniales	х	2	2	1,5

SECTEUR 68 : Réactivité scientifique, appui scientifique, animation du pôle scientifique, cohérence de la politique scientifique du CSA, animation programme scientifique, développement de protocoles et méthodologies scientifiques, développement et gestion d'applications informatiques (BDD-SIG)

dont consacrés spécifiquement aux zones humides du secteur 68 (jours) 6

Subvention sofficitée pour le suivi scie	entifique 2013 secteur 68
CG68	18 300 €
AERM (emploi relais 0,44 ETP)	11 534 €

Temps consacré à la mission (jours)	43	59	30
coût journalier (€/j)	294	182	193,06
coût par poste (€)	12648	10746	5792
ETP	0,19	0,26	0.13
Temps Zones Humides (jours)	34,5	37.5	28
ETP ZH	0.15	0.17	0.12

+ 1,5 mois de stagiaire (coût 654 €)

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE $2013\,$

Espaces naturels sensibles (F) PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ENS03560	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Poste de deux techniciens et d'une secrétaire	125 352,00
ENS03559	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Suivi scientifique des sites	18 300,00
ENS03558	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Elaboration des 3 plans de gestion	19 400,00
ENS03557	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Travaux de gestion courante	43 650,00
ENS03556	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Complément de poste FONJEP	8 600,00
ENS03555	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Location de terrains	17 800,00

Total 233 102,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE $2013\,$

Espaces naturels sensibles PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage	Montant	Taux	Montant de la
N Operation	Libellé de l'opération	Subventionnable	Taux	subvention
	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS	0,00		11 300,00
ENS03554	Investissement			
			Total	11 300,00



CONVENTION ANNUELLE 2013 relative au versement de subventions au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Vu le partenariat entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conservatoire des Sites Alsaciens établi statutairement depuis 1982,

Vu la demande de subvention présentée par le Conservatoire des Sites Alsaciens en date du

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service de l'Environnement et de l'Agriculture), représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité pour ce faire par délibération de la Commission Permanente en date du, sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX,

ci-après désigné sous le terme « le Département »,

d'une part,

Et

L'association « le Conservatoire des Sites Alsaciens », représentée par Monsieur Théo TRAUTMANN, Président statutairement habilité, sise à l'Ecomusée de Haute Alsace – Maison des espaces naturels – 68190 UNGERSHEIM,

ci-après désignée sous le terme «CSA»,

d'autre part,

Considérant l'objet statutaire du CSA et son activité générale qui consiste en la protection par la maîtrise foncière (acquisition, location et convention diverses), l'entretien et la renaturation des espaces naturels remarquables, des paysages et des sites d'intérêt historique, géologique en Alsace,

Considérant les actions menées par le CSA, lesquelles sont conformes à son objet statutaire et consistent en la mise en œuvre d'un programme visant à la protection et la gestion des espaces naturels dont elle est en charge (suivi scientifique des sites, mise en valeur écologique et entretien des milieux naturels, chantiers de bénévoles, accueil du public),

Considérant la politique départementale relative à l'Environnement Naturel agissant dans le cadre de la protection de la nature,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er: Objet de la convention

Conformément à son objet statutaire, le CSA poursuit l'objectif suivant de mise en œuvre d'un programme visant à la protection et la gestion des espaces naturels :

- acquis ou loués par le CSA dans le département du Haut-Rhin, hors périmètres du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et de la zone inondable du Ried de l'Ill,
- propriétés du Département qui lui sont confiés,
- copropriétés du Département et du CSA quelle que soit leur localisation.

Dans ce cadre, le CSA met en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, différentes actions précisées à l'article 2 de la présente convention.

La poursuite et la mise en œuvre de ces actions présentent un intérêt départemental et sont en adéquation avec la politique départementale mentionnée ci-avant.

C'est pourquoi, par la présente convention, eu égard à la nature des actions mises en place par le CSA et à l'intérêt général qui s'y rattache, le Département lui attribue des subventions d'investissement et de fonctionnement dans les conditions précisées ci-après.

Ces subventions devront uniquement être employées pour réaliser les actions telles que précisées aux articles 2 et 3 de la présente convention.

A titre indicatif, l'octroi de ces subventions ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

Article 2 : Protection et gestion des espaces naturels propriétés du Département du Haut-Rhin confiés au CSA. Conditions Particulières.

1. Le CSA prend en charge :

- L'entretien des sites défini par les plans de gestion écologique et, le cas échéant, selon les dispositions spécifiques des conventions annuelles d'exécution.
- La maîtrise d'œuvre de travaux de mise en valeur des sites avec l'appui technique en tant que de besoin des services du Département,
- La responsabilité vis-à-vis des tiers,
- Les servitudes passives apparentes qui peuvent grever les biens faisant l'objet de la présente convention et de ses avenants, et profite en retour des servitudes actives s'il en existe, à ses risques et périls sans recours contre le Département du Haut-Rhin,
- Le respect des réglementations liées à son activité et l'application des règles de sécurité afférentes,
- La souscription de toutes assurances couvrant les risques liés à son activité et aux biens dont il assure la gestion, qu'il s'agisse des biens dont il est propriétaire ou locataire.
- Le Département du Haut-Rhin habilite le CSA à mener toute action ou négociation avec des tiers, en vue de faire respecter l'intégrité du patrimoine naturel et foncier dont il a la charge. Le CSA peut, à cette fin et en tant que de besoin, se rapprocher des services du Département.
- La convention étant consentie au CSA dans le cadre d'une activité spécifique et limitée, la sous-location ou la cession ne sont autorisées qu'après accord préalable du Département du Haut-Rhin. Seuls sont possibles la délégation par prestation de service ou le prêt à usages en vue d'appliquer tout ou partie du plan de gestion.
- Le CSA ne pourra réclamer ni indemnités, ni solliciter aucune contribution de la part du Département pour cause de grêle, sécheresse, gelées, coulures, inondations, incendies, foudre ou tous autres cas fortuits prévus ou imprévus, ordinaires ou extraordinaires, qui détruiraient tout ou partie de la végétation, des milieux et des équipements pouvant se trouver sur un site concerné par la présente convention.
- Afin d'assurer une protection optimale notamment sur le plan réglementaire de ces milieux naturels, le Département, en collaboration avec le CSA, pourra effectuer les démarches nécessaires pour le classement ainsi qu'au niveau des procédures d'aménagement foncier. Par ailleurs, le Département et le CSA s'engagent à n'autoriser aucune activité, ni à exécuter aucune construction ou aménagement qui remettraient en cause, même temporairement, la destination et les caractéristiques du patrimoine naturel et paysager des lieux.

Le CSA tient à jour le registre et la cartographie des espaces naturels dont il a la charge et dont la liste actualisée est annexée à la présente convention et sera communiqué chaque année au Département du Haut-Rhin.

Article 3: Définition du programme d'actions et montant des subventions

Le CSA se propose de réaliser au titre de l'année 2013 un programme détaillé d'interventions, approuvé par le Département et figurant en annexe 1 de la présente convention, pour un montant total d'aide s'élevant à 244 402 € et se décomposant comme suit :

Aide à l'Investissement

Une dépense peut être inscrite à l'investissement dès lors qu'il s'agit d'une opération non répétitive, c'est-à-dire non renouvelable à l'identique à intervalle régulier, qui a comme résultat l'entrée d'un nouvel élément destiné à rester durablement dans le patrimoine ou qui, concernant des éléments existants, a pour effet d'augmenter sensiblement leur valeur ou leur durée probable d'utilisation.

➤ 11 300 € pour les travaux de renaturation comprenant la requalification écologique ainsi que la mise en place ou l'amélioration de la signalétique et des équipements d'accueil et de canalisation du public. Seules les actions prévues dans le programme d'actions annuels pourront être prise en charge au titre de l'investissement.

Aide au Fonctionnement

- > 233 102 € répartis comme suit :
 - 1. 43 650€ pour les travaux de gestion courante prévus dans les plans de gestions, des milieux naturels protégés par le CSA dans le Haut-Rhin, tels que l'entretien du patrimoine arboré et des formations herbacées (landes, prairies sèches ou humides, roselières...),
 - 2. 19 400 € pour l'élaboration de trois plans de gestion incluant les éléments suivants :
 - Un bilan, le cas échéant, du plan de gestion échu ;
 - Un diagnostic historique et d'usages du site ;
 - Un diagnostic écologique fin du site comprenant l'inventaire et la cartographie de la flore (espèces remarquables et espèces exotiques envahissantes), de l'avifaune, de l'entomofaune (notamment les lépidoptères diurnes, les odonates et les orthoptères) de l'herpétofaune et de la mammalofaune ainsi que la cartographie des habitats (selon la typologie Corinne Biotope) ainsi que leur état de conservation (argumentée par des relevés phytosociologiques). Des recherches plus poussées sur un groupe écologique précis pourront être entreprises si la spécificité du site le requiert. De telles demandes devront être faites dans le programme d'actions présenté annuellement.
 - Les modalités d'accueil du public sur le site tenant compte des enjeux écologiques ;
 - Une hiérarchisation des enjeux écologiques, physiques ou pédagogiques du site;
 - Les orientations générales de gestion du site, ainsi que la cartographie des unités de gestion et le prévisionnel des opérations de gestion à réaliser ;
 - Une série d'indicateurs écologiques (espèces, groupements végétaux, éléments de fonctionnalité, surfaces...) permettant un suivi dans le temps et répondant aux objectifs de gestion du site;

Les sites proposés par le CSA dont l'étude est retenue pour 2013 sont répertoriés en annexe 2 de la présente convention. Ces documents comporteront pour chaque site concerné, une présentation générale et une fiche de synthèse décrivant les éléments caractéristiques et les orientations de gestion, ainsi qu'une cartographie des formations végétales et du zonage des modalités de gestion sous une forme standardisée et informatisée,

- 3. 18 300 € pour le suivi écologique des sites dont la liste figure en annexe 2 conformément aux propositions du CSA qui s'engage à produire des fiches de synthèse standardisées de l'état actuel du patrimoine naturel de ces sites sur la base du suivi des indicateurs identifiés dans le plan de gestion du site concerné,
- 4. 125 352 € pour les postes de deux techniciens et d'une secrétaire,
- 5. 17 800 € pour la location de terrains,
- 6. 8 600 € pour la prise en charge d'un complément au poste bénéficiant d'un financement de l'Etat (F.O.N.J.E.P.).

Si le montant des dépenses réelles attestées par le CSA pour la mise en œuvre des actions subventionnées est inférieur au montant des dépenses subventionnables (cf. annexe 1), les subventions versées par le Département seront automatiquement réduites à due concurrence, par décision du Président du Conseil Général, en fin d'opération pour les subventions d'investissement, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif des subventions, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié au CSA par courrier du Président du Conseil Général.

Le CSA devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du tropperçu des subventions qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par le CSA pour la mise en œuvre des actions subventionnées est supérieur au montant des dépenses subventionnables, aucune augmentation du montant des subventions départementales ne pourra être sollicitée, le montant de ces dernières étant maximal.

Article 4 : Modalités de versement et de contrôle des subventions

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Département du Haut-Rhin.

Les subventions seront versées comme suit :

Subvention d'Investissement (25 000 €)

Versement unique à la fin de réalisation de l'opération qui s'effectuera sur présentation des factures acquittées correspondantes.

Ces documents devront être adressés au Département pour le 22 novembre au plus tard de l'année en cours.

De plus, aucun versement d'une aide accordée ne pourra être demandé par le CSA au-delà des crédits inscrits au budget annuel du Département. Dans cette hypothèse, le versement sera reporté à une année budgétaire ultérieure.

Subvention de fonctionnement hors poste F.O.N.J.E.P et location de terrains (206 702 €)

- > 50 % après signature de la convention,
- le solde sur production des pièces justificatives à savoir :
 - pour les points 1, 2 et 3 de l'article 3 : plans de gestion approuvés par le Conseil Scientifique, le Conseil d'Administration du CSA et validés par les personnes compétentes du Département ainsi que les rapports de suivi scientifique des sites, justificatifs des travaux, tableau de synthèse des opérations engagées, montants affectés,
 - pour le point 4 de l'article 3 : la ventilation des dotations pour les postes de 2 techniciens et une secrétaire pour l'année 2013.

Ces documents devront être adressés au Département pour le 22 novembre au plus tard de l'année en cours.

Subvention de fonctionnement poste F.O.N.J.E.P et location de terrains (26 400 €)

La subvention relative au complément du « poste FONJEP », attaché au CSA, ainsi que celle relative aux frais de location des terrains (points 5 et 6 de l'article 3) feront l'objet d'un versement unique après signature de la convention sous réserve, pour le point 5 de la présentation d'un tableau des coûts de location attendus et passés (année n-1), pour chaque site géré par le CSA et relevant de la présente convention.

Article 5 : Durée de la convention et durée de validité de l'aide départementale

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2013.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

En outre, conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

Pour les subventions d'investissement supérieures à 10 000 euros et inférieures à 100 000 euros, la durée de validité de la subvention accordée au titre de la présente convention est de 3 ans à compter de sa notification.

En conséquence, son solde sera annulé d'office si les pièces justificatives exigées en application de l'article 3 de la présente convention ne sont pas fournies au Département dans ce délai.

Article 6: Engagements du CSA

Le CSA s'engage à :

- fournir au Département, dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale :
 - le bilan et le compte de résultat de l'année n-1 certifié par le trésorier du CSA ;
 - les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus, conformément aux articles L 612-4 et D 612-5 du code du commerce ;
 - un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
 - le rapport d'activités ;
- tenir sa comptabilité selon les normes en vigueur et dans le respect de la réglementation applicable aux organismes de droit privé subventionnés par des fonds publics;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention,
- aviser le Département de toute modification dans les statuts du CSA, la composition de ses organes de direction, ses coordonnées postales, téléphoniques et/ou bancaires;
- informer le Département de l'ouverture de toute procédure de redressement ou liquidation judiciaire et de toute cession de la créance départementale (cf. article 12).
- faire mention du soutien du Département, par tout moyen approprié, sur tous supports de communication relatifs aux actions subventionnées après avis et accords des services du Département;
- à informer sans délai le Département des autres subventions publiques attribuées pour la réalisation de l'objet de la subvention départementale.

Le CSA devra également associer le Conseil Général aux manifestations ainsi qu'à tout évènement public relevant de la subvention départementale. A cet effet, elle s'engage à prendre l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général avant de déterminer les dates afférentes à ces évènements.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité d'opérer sur place tout contrôle qui lui semblerait nécessaire. Le CSA s'engage, à cet égard, à les faciliter.

Article 7: Sanctions

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par le CSA sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire diminuer son montant ou l'annuler, après examen des justificatifs présentés par le CSA, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer le CSA par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention ne pourra être opérée sans que le CSA n'ait été mis en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

Article 8 : Suivi et évaluation

Selon les dispositions statutaires du CSA, le Département du Haut-Rhin est membre de droit du CSA. A ce titre, le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, ou son représentant, qui siège au Conseil d'Administration avec droit de vote, est destinataire de tous documents et informations nécessaires à la bonne gestion du CSA.

Toutefois, le CSA rend également compte annuellement de ses actions relatives au programme bénéficiant du soutien du Département. Il devra rendre compte régulièrement de ses actions relatives au programme arrêté avec le Département. Le CSA réalisera un bilan détaillé des actions effectuées au regard du programme d'actions visé en article 2 de la présente convention.

Deux personnes désignées à cet effet par le Département seront chargées de vérifier l'utilisation de la participation du Département sur le plan qualitatif et quantitatif.

Le CSA s'engage à fournir, au maximum 1 mois après le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des actions visées à l'article 3.

Au vu de ce bilan d'ensemble, le Département pourra décider de procéder, conjointement avec le CSA, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions précité.

Article 9: Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions des articles 1 et 2 de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 10 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention en cas de non respect par le CSA de l'une des clauses de la présente convention dès lors que dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Département, le CSA n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

La présente convention sera également résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire du CSA, ou d'impossibilité pour le CSA d'achever sa mission.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation du CSA en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le Département pourra procéder au paiement prorata temporis de sa subvention, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention déjà versée, selon les modalités précisées à l'article 7 (examen des justificatifs présentés par le CSA, information de cette dernière par lettre recommandée avec accusé de réception).

Article 11: Responsabilité

Le CSA exerce ses activités et actions définies à l'article 1^{er} sous sa seule responsabilité. En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces activités et actions/projet, pour lesquelles il appartient au CSA de souscrire les assurances adéquates.

Article 12 : Cession de créances

Le Département devra être informé au préalable de tout projet du CSA de cession de la créance que constitue la subvention départementale au profit d'un établissement bancaire. Dans cette hypothèse, le CSA s'engage également à informer l'établissement bancaire concerné des conditions d'attribution de la subvention, et, plus généralement, du contenu de la présente convention, et en particulier de ses articles 7 et 10.

En cas de cession de créance, le Département vérifiera si toutes les conditions pour le maintien de la subvention et son versement sont remplies. Le cas échéant, il pourra résilier la convention.

Article 13: Compétence juridictionnelle

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être supérieure à 2 mois.

Fait en 2 exemplaires

A..., le....

Signatures (nom et qualité des signataires).